INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM HUMAN CARE

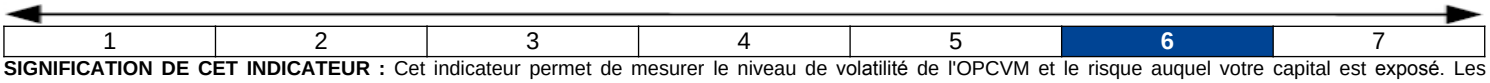
Code ISIN part IC : FR0013041738
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et financière. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés actions sur la durée de placement recommandée en investissant dans des sociétés cotées qui s'attachent à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale et contribuent à l'économie du bien-être.
Il n'est pas géré en référence à un indice. Il relève de l'article 9 du règlement Disclosure.
L'objectif d'investissement durable du fonds est de donner aux individus les moyens de mener une vie saine et de favoriser leur bien-être tout en assurant une performance à long terme. A partir d'un univers d'investissement de départ constitué de valeurs de l'UE, de la Suisse et de la Norvège, et du Royaume-Uni, (avec une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'euros) ayant fait l'objet d'une notation ESG, l'équipe de gestion établit un univers de valeurs ciblées au travers d'un processus extra-financier complété d'une analyse fondamentale. La stratégie repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les sociétés les mieux notées ou celles démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.
Le processus de gestion :
1. Filtre ESG et gestion des controverses : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Il couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Il détermine une classification de 1 à 5. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
2. Filtre thématique : L'équipe de gestion sélectionne ensuite des sociétés qui, de par leur chiffre d'affaires, leurs investissements ou leurs innovations, répondent à l'un des trois piliers d'investissements suivants :
- Prévenir : sociétés apportant des solutions, produits ou services qui permettent de prévenir des maladies liées à nos modes de vie ou d'en réduire les risques
- Guérir : sociétés du monde médical permettant de guérir les maux et qui favorisent le bien-être de l'individu, dans son environnement personnel ou au sein de la société
- S'épanouir : sociétés contribuant au bien-être mental
3. Analyse fondamentale : Les sociétés sont alors analysées sur le plan financier et extra-financier, selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de la politique sociale mise en ouvre par l'entreprise et de la solidité de ses fondamentaux.
4. Construction du portefeuille : De cette liste réduite, les valeurs offrant une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock-picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).
La part de l'actif analysé au titre de critères extra-financiers est supérieure à 90%.
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 70 % à 120 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 150 Millions d'euros(40 %), aux actions de pays émergents (20 %), aux actions de pays hors Union européenne (25 %).
De 0 % à 20 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation
Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.
Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille
- acquisitions et cessions temporaires de titres.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.
Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition aux marchés d'actions principalement, ainsi qu'aux marchés de taux, qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.
RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

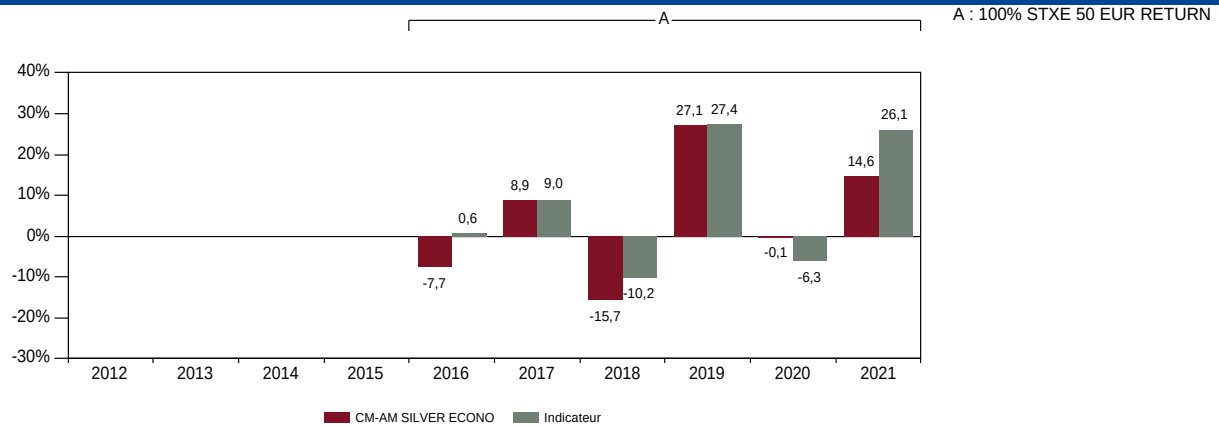
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**2 % TTC**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPC SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS	**1,20 % TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPC DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	**Néant**

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
DEVISE DE LIBELLE : euro DATE DE CREATION de l'OPCVM : 15/12/2015 DATE DE CREATION DE LA PART : 15/12/2015
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT Direction des relations distributeurs 4 rue Gaillon - 75002 PARIS
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.
LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
REGIME FISCAL : PEA
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
L'OPCVM est éligible au PEA.
Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à Crédit Mutuel Asset Management - Service Marketing et Communication - 4, rue Gaillon - 75002 PARIS.
La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.